



Loi Blanquer

Clermont roule en tête

Alors que se préparait la journée de manifestation du 30 mars, c'est en toute discrétion que s'est tenue dans les salons de l'Hôtel de ville de Clermont-Ferrand une réception réunissant le maire de la ville, le président du conseil départemental, la préfète du Puy-de-Dôme, un représentant

du ministère de l'Education nationale, les autorités rectorales et administratives, des IEN, des principaux de collège clermontois, quelques directrices et directeurs d'école ainsi que des représentants de la société Michelin.

Clermont ville pionnière pour les EPLESF

Et l'enjeu était de taille et la dotation financière significative. Selon le quotidien La Montagne, dans son édition locale de samedi 30 mars, l'agglomération clermontoise a été choisie par le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, comme ville pilote, pour expérimenter les futurs établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux

(EPLESF) et ce dès la rentrée prochaine alors que la loi n'est pas encore votée. Les élus du SNUipp avaient d'ailleurs perçu une certaine fébrilité dans l'administration ainsi que certains sous-entendus tenus hors cadre réglementaire par quelques IEN. L'article 1 de la Loi Blanquer semble planer au-dessus des autorités hiérarchiques.

La fusion des écoles clermontoises

Dans le protocole d'accord qui a été signé vendredi, dans une première phase, la ville de Clermont-Ferrand, en collaboration avec le conseil départemental, s'engage à constituer des pôles d'enseignement autour des collèges de la ville. Afin de conserver les groupes scolaires actuels, les écoles maternelles et élémentaires seraient fusionnées dans le but de disposer d'une direction unique qui serait dépendante administrativement, fonctionnellement et financièrement du collège. Ces dispositions entreraient en vigueur dès la rentrée prochaine, à la suite de la promulgation de

la loi qui devrait intervenir au début de l'été. Le Comité technique qui se tient aujourd'hui devrait proposer ces différentes fusions, afin qu'elles soient arrêtées par le prochain CDEN.

On comprend donc la précipitation qui anime le ministre : faire voter sa loi et la mettre en œuvre très rapidement afin d'en mesurer les premiers effets qui ne devraient être que positifs dans la mesure où c'est le nouveau conseil d'évaluation de l'école (CEE) placé directement sous sa tutelle qui procèdera à son évaluation.

La fin de la sectorisation scolaire

Une autre mesure et pas la moindre a été actée dans le protocole d'accord signé vendredi. C'est celui de l'abandon de la sectorisation scolaire pour les nouveaux EPLESF. Cette disposition avait déjà été envisagée sous la présidence de Nicolas Sarkozy afin d'alléger les entraves administratives aux parents d'élèves mais aussi pour développer la mixité sociale. Concrètement, des élèves scolarisés sur le plateau Saint-Jacques pourront aller dans une école du centre-ville et ceux du Château

des Vergnes dans une école du quartier des Landais. Cette organisation est inspirée d'un modèle belge, en vigueur dans de nombreuses villes dont Bruxelles. Cette « mesure novatrice » – nous reprenons toujours les propos du journal La Montagne – devrait permettre d'atténuer l'effet « éducation prioritaire » afin de récupérer quelques postes en particulier dans les CP/CE1 dédoublés, dispositif qui même s'il s'est avéré plutôt porteur, a été beaucoup plus coûteux que prévu.

Une première approche de la gratuité des transports ?

Le président du Syndicat mixte des transports en commun, présent à cette réception a exprimé sa volonté d'étudier la gratuité d'accès aux transports en commun de l'agglomération pour les élèves dont les familles auraient fait le choix d'une scolarité dans un établissement éloigné de leur domicile. Il a d'ailleurs déclaré qu'il pourrait s'agir là « d'un premier pas vers la gratuité

des transports en commun ». A terme d'ailleurs, le protocole d'accord prévoit d'étendre l'expérimentation au territoire de Clermont Auvergne Métropole après transfert de la compétence scolaire. La question devrait être prochainement abordée lors d'un prochain conseil communautaire.

Un partenariat avec la société Michelin

La troisième mesure est le partenariat avec l'entreprise Michelin dont la ville de Clermont-Ferrand a toujours été plus ou moins proche. A l'instar de son célèbre guide Michelin, surnommé aussi le guide rouge, lequel a pour fonction de dresser la liste des lieux de restauration et de récompenser les meilleurs, l'entreprise se chargerait d'établir un guide des établissements scolaires de la ville afin de recenser les méthodes pédagogiques

innovantes et de décerner à ceux qui obtiendraient les meilleurs résultats scolaires aux évaluations instituées par le ministre, une ou plusieurs étoiles lesquelles seraient dotées d'une bourse conséquente destinée à la réalisation de futurs projets pédagogiques. Afin de rester dans le cadre réglementaire, les inspecteurs Michelin seraient assistés par des IEN ou des conseillers pédagogiques.

Recrutement et mutation des personnels en question

La question du recrutement des enseignants n'est pas abordée mais le représentant du ministre n'a pas caché son intention de se décharger sur les collectivités détentrices de la compétence scolaire, des questions de recrutement et de mutation des personnels. La diminution drastique des postes aux prochains concours de recrutement constitue d'ailleurs un

De nouvelles perspectives pour certains

Dès que ce protocole a été connu, de nombreuses réactions se sont exprimées. Sur le plan politique, le représentant de la droite au conseil municipal, tout en regrettant de ne pas avoir été invité, a salué une « mesure qui va enfin libérer l'école de son carcan administratif ». Il a expliqué qu'il soutenait l'amendement Cioti relatif à l'introduction des drapeaux français et européens dans les salles de classe. Le président du conseil départemental est également favorable à ce protocole car il y

Une opposition sans appel pour d'autres

Si le Maire de Clermont-Ferrand est relativement resté discret sur ce protocole, sans pour autant le rejeter, au sein du conseil municipal, la majorité est divisée car elle n'avait pas été informée de l'avancée de ce projet et plusieurs voix l'ont déjà dénoncé. L'adjointe aux écoles, que La Montagne a essayé de contacter, n'était pas présente à cette réception. Quant à l'opposition de gauche elle est affligée de cette situation, alors que différents mouvements sociaux sont actuellement en cours dans l'Education nationale pour demander le retrait de la loi Blanquer.

indicateur très fort pour l'ouverture de la voie au recrutement de contractuels de droit privé, permettant ainsi de répondre à l'objectif de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. A terme, il se murmure que le recrutement des enseignants serait assuré par une commission scolaire territoriale comme cela se pratique au Québec.

voit « une formidable opportunité pour revitaliser le réseau des collèges ruraux et pour redéployer les personnels territoriaux vers de nouveaux métiers dans les écoles ». Il a demandé sans plus attendre que ce protocole soit étendu le plus rapidement possible à tout le département. Mais le recteur a expliqué que le ministre ne souhaitait pas précipiter le dispositif sans avoir auparavant examiné la carte des petits collèges ruraux.

Quant aux organisations syndicales, elles sont venues debout contre cet engagement du Maire de Clermont-Ferrand. A l'issue de la manifestation de samedi 30 mars, elles ont convenu de demander une audience dès lundi. L'itinéraire de la manifestation de jeudi 4 avril, à l'occasion d'une nouvelle journée de grève, devrait faire un détour par la rue Saint-Hérem et la rue Philippe Marcombes pour stationner un long moment devant l'Hôtel de ville dans un concert de casseroles et de tambours.

De nouvelles journées de grève et de manifestation sont donc à prévoir dans les prochains jours.

D'après l'article de Marine Dugoujon paru dans [La Montagne du 30 mars 2019](#)



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr